

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF**

Départemen COMMUNE V	Nombre de conseille	9
	Nombre de conseille présents	8
	Nombre de suffrage: exprimés	7
	procuracion	1

Séance du 21 mars 2023

23/03/06

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jérémy Vallas, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Jean-François DESHAYES, 1er Adjoint, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET PRINCIPAL						
Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
Résultats reportés	420 908,44			332 749,86	88 158,58	
Opérations de l'exercice	617 780,04	887 235,93	1 205 915,08	1 477 553,44	1 823 695,12	2 364 789,37
TOTAUX	1 038 688,48	887 235,93	1 205 915,08	1 810 303,30	2 244 603,56	2 697 539,23
Résultats de clôture	151 452,55			604 388,22		452 935,67
Restes à réaliser	525 236,35	818 069,04				292 832,69
TOTAUX CUMULES	1 563 924,83	1 705 304,97	1 205 915,08	1 810 303,30	2 769 839,91	3 515 608,27
RESULTATS DEFINITIFS		141 380,14		604 388,22		745 768,36

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée, du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Ont signé au registre des délibérations :

Le secrétaire de séance



Pour expédition conforme
Le Maire,



(1) Les "dépenses" et les "recettes" doivent être inscrites sur les lignes "opérations de l'exercice" et "restes à réaliser". Les "déficits" et les "excédents" doivent être inscrits sur les lignes "résultats reportés", "résultats de clôture" et "résultats définitifs".